

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 06 2025

Le conseil municipal de LUSSAS s'est réuni en séance ordinaire le lundi 23 juin 2025 à 20h30 sous la présidence de Claude MONCOMBLE, Maire.

<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;</p> <p>que la convocation du Conseil avait été faite le 11 juin 2025 ;</p>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de LUSSAS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Claude MONCOMBLE.</p> <p>Présents : MM - William AUBERT - Michel BOYER - Elyette BOYREL - Frédéric CHAZOT - Anne-Claire DUTREIX - Guillaume JOUVE - Serge JOUVE - Antoine LAINÉ - Fanny MALIS- Claude MONCOMBLE - Laura MONNIER - Isabelle POUZACHE - Nadège RIEUSSET - Chantal TRAN.</p> <p>Excusés : MM - Jérôme GUEY.</p> <p>Absents : MM</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Mme Nadège RIEUSSET a été désignée pour remplir cette fonction.</p>
--	---

Ordre du jour :

- 1) Modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de l'Ardèche ;
- 2) Travaux de voirie 2025 : Attribution du Marché ;
- 3) Travaux de voirie 2025 ; Demande de financement Conseil Départemental : Atout ruralité 07 ;
- 4) Création d'un poste ATSEM principal 2^{ème} classe ;
- 5) Convention de partenariat entre la commune et l'Association de protection du Plateau de Jastres ;
- 6) Convention de préfiguration et d'engagement « Cuisine centrale territoriale » ;
- 7) Questions diverses ;

En début de séance, madame le maire propose de rajouter à l'ordre du jour trois questions, à savoir, l'attribution du marché relatif à l'aménagement de la place du documentaire, sa demande de financement auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche et enfin le montant des attributions de compensation reversé par la Communauté de Communes.

➤ Modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de l'Ardèche ;

Le conseil municipal approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de l'Ardèche.

➤ Travaux de voirie 2025 : Attribution du Marché ;

L'adjoint au Maire, en charge de la voirie expose au conseil municipal les résultats de la consultation pour les travaux de voirie 2025 pour laquelle deux entreprises ont répondu. Après examen, il ressort que l'entreprise SATP est la plus avantageuse économiquement. Le conseil municipal valide l'attribution du marché de voirie pour l'année 2025 à l'Entreprise SATP pour un montant de 19 026.00€ H.T.

➤ Travaux de voirie 2025 ; Demande de financement Conseil Départemental : Atout ruralité 07 ;

L'assemblée délibérante approuve la demande de financement auprès du Conseil départemental de l'Ardèche au titre du dispositif Atout ruralité 07 en vue d'un financement pour les travaux de voirie 2025.

➤ Travaux d'aménagement place du documentaire : attribution du marché.

Monsieur l'adjoint au maire rappelle le projet d'aménagement de la place du documentaire et la consultation directe de 3 entreprises.

L'assemblée délibérante approuve l'attribution du marché à l'entreprise AUDOUARD et fils pour un montant de 49 300€ H.T.

➤ Travaux d'aménagement place du documentaire ; Demande de financement Conseil Départemental : Atout ruralité 07 ;

L'assemblée délibérante approuve la demande de financement auprès du Conseil départemental de l'Ardèche au titre du dispositif Atout ruralité 07 en vue d'un financement pour les travaux d'aménagement place du documentaire.

➤ Création d'un poste ATSEM principal 2^{ème} classe ;

Le conseil municipal approuve la création à compter du 1^{er} juillet 2025 d'un emploi permanent d'ATSEM principal 2^{ème} classe relevant du cadre d'emplois des ATSEM et de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 29 heures 30 minutes.

➤ Convention de partenariat entre la commune et l'Association de protection du Plateau de Jastres ;

Madame le Maire donne lecture de la convention de partenariat entre la commune et l'ASPJ qui fixe les modalités de gestion et financière. L'assemblée délibérante accepte les termes de cette dernière.

➤ Convention de préfiguration et d'engagement « Cuisine centrale territoriale » ;

Madame le maire expose à l'assemblée délibérante le projet de la création d'une cuisine centrale territoriale portée par la communauté de communes Berg et Coiron.

Une première étude de faisabilité a été menée permettant ainsi de définir le préprogramme technique, architectural et fonctionnel.

Un projet de convention de préfiguration et d'engagement, amené à être signé par les futures adhérents au groupement d'intérêt public a été rédigé de façon à fixer les critères de fonctionnement du projet de cuisine centrale territoriale et les engagements financier de chacun. L'assemblée délibérante accepte les termes de cette dernière.

➤ Montant des attributions de compensation 2025 ;

Le conseil municipal entérine le montant des attributions de compensation pour l'année 2025 selon la répartition proposée par la communauté de communes Berg et Coiron, soit un montant de 31 976€ pour la commune de Lussas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h15.